

DOCUMENTS D'ARTISTES NOUVELLE-AQUITAINE

APPEL À CANDIDATURES / COMITÉ DE SÉLECTION 2018

dda-aquitaine.org est un fonds documentaire en ligne consacré à des artistes visuels vivant dans la région. Depuis 2012, le site présente des dossiers réalisés en collaboration avec les artistes. Leurs œuvres et parcours y sont représentés par de nombreux documents (visuels, vidéos, textes, biobibliographies, actualités, etc.). Dès 2017, le projet est ouvert aux artistes vivant sur le territoire régional Nouvelle-Aquitaine.

Le site est conçu comme un outil de découverte et de recherche, mettant à disposition de tous une documentation riche et détaillée, réactualisée régulièrement. Ce travail d'édition en ligne s'accompagne d'une démarche de communication et de médiation. DDANA accompagne les artistes à long terme en leur proposant une réflexion renouvelée sur la représentation de leurs œuvres, un soutien technique et une visibilité élargie.

Comme les associations homologues du Réseau documents d'artistes (en PACA, Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes), DDANA a pour but de représenter une sélection d'artistes variée en termes de générations, de médiums et de démarches artistiques. Un comité composé de professionnels de l'art est invité à étudier les candidatures pour déterminer les nouveaux artistes qui intégreront le fonds documentaire au cours de l'année.

En 2018, le projet sera enrichi par la sélection de **6 artistes**. Le prochain comité de sélection se tiendra en **novembre 2018**. Les candidats sont invités à envoyer leur **dossier imprimé complet** par voie postale **au plus tard le 10 août 2018** (le cachet de la poste faisant foi), **ainsi qu'une version numérique du dossier** comprenant l'ensemble des documents demandés (ci-dessous nommés "**éléments obligatoires**"). Pour les médiums de la vidéo, de l'installation et de la performance, joindre au dossier imprimé un support de type clé usb / CD / DVD, si nécessaire.

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

Le site dda-aquitaine.org concerne des artistes plasticiens résidant en Nouvelle-Aquitaine. Leur production doit être suffisamment engagée pour qu'une documentation approfondie leur soit consacrée. Le comité évalue également la qualité, la cohérence et l'évolution de la démarche artistique.

Pour postuler, il est nécessaire de :

- vivre et travailler en Nouvelle-Aquitaine ;
- mener une activité artistique professionnelle;
- travailler dans le champ de l'art contemporain ;
- exposer régulièrement dans des lieux d'art contemporain en France et/ou à l'étranger.

LE DOSSIER DOIT COMPRENDRE (éléments obligatoires) :

- une fiche d'informations avec année de naissance, formation, coordonnées, galerie(s), site(s) internet (le cas échéant) ;
- un CV artistique exhaustif et actualisé (expositions personnelles et collectives, bibliographie, collections publiques, œuvres dans l'espace public, résidences...), annonce des événements prévus en 2018-2019 ;
- un ou des texte(s) de présentation de la démarche artistique ;
- une documentation visuelle du travail (photographies des œuvres et vues d'expositions) avec descriptifs et légendes (quantité non limitée, présenter un choix d'œuvres récentes et plus anciennes permettant de percevoir l'évolution de la production).

Le dossier peut également comprendre des extraits vidéos et/ou sonores, ainsi que tous les éléments complémentaires que l'artiste jugera utiles à la compréhension de son travail.



Adresse mail
contact@dda-aquitaine.org

Adresse postale
Documents d'artistes Nouvelle-Aquitaine
Fabrique Pola
62 rue Fieffé
33800 Bordeaux

**Aucun dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pris en compte.
Une confirmation de candidature sera envoyée après réception et vérification du dossier.**

